

Discours de Jean-Marie CARRIER
Député permanent aux Affaires sociales et hospitalières
Colloque sur le logement
Athus – 2 juin 2006

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à Athus.
J'aimerais ensuite vous remercier pour l'attention que vous portez à la problématique du logement, chacun en fonction de vos centres de compétences.
Votre présence atteste de l'intérêt du sujet et de la volonté que nous avons, tous ici présents, d'y trouver, du moins je l'espère, des éléments de solution.

L'article 23 de la Constitution belge stipule que « *Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. (...) Ces droits comprennent notamment : (...) le droit à un logement décent ; (...)* »

Or, je viens d'utiliser le mot « problématique » pour parler du logement !!
Certains d'entre vous pensent peut-être que la situation n'est pas si interpellante et que le mot est trop fort.
Pourtant, le logement est bien une problématique qui concerne notre société dans son ensemble et à laquelle la province de Luxembourg n'échappe pas.

A l'heure actuelle, il est de plus en plus difficile pour bon nombre de personnes d'avoir accès à un logement décent à un prix abordable tant pour les personnes à faibles revenus que pour les jeunes, les familles monoparentales ou les personnes isolées.
L'offre de logements décents que nous appellerons à prix normal est en chute libre et ne dit-on pas que ce qui est « rare » devient bien souvent « cher » ?

Cette situation s'explique par différents facteurs.

- Les loyers sont à la hausse ainsi que tout ce qui touche à l'immobilier comme le prix d'achat d'un terrain, les différents frais liés à la construction, ...
- Et les charges augmentent également de manière considérable notamment à cause de la flambée des prix du pétrole.

Face à ces hausses continues, les personnes défavorisées ont du mal à réagir et, ou bien elles s'endettent jusqu'à un point de non retour, ou bien elles font des choix parfois au détriment de leur santé.

Des solutions leur sont proposées notamment par les sociétés de logements sociaux.
Mais la demande est telle que les listes d'attente y sont très longues et il n'est pas rare de devoir attendre plusieurs années avant de pouvoir bénéficier d'un logement social...
Et pendant de temps-là ... Que faire ? ... Comment se loger ? ... Où ? ... et à quel prix ?

Les structures d'accueil d'urgence sont, quant à elles, trop peu développées par rapport à la demande.

Il serait bon que certaines communes ne comptent pas toujours sur leurs voisins pour régulariser cette situation.

Il faut aussi avoir le courage politique de prendre de telles décisions.

Ce manquement pousse les familles dans le besoin à se débrouiller seules et ce n'est pas acceptable de nos jours.

Je pense notamment à une situation que j'ai rencontrée dans le cadre de mes permanences sociales. Une famille avec deux enfants a été forcée de passer l'hiver dans une voiture.

Cette famille habite actuellement dans la région marchoise où elle loue une habitation 500 euros alors que les revenus du ménage atteignent à peine les 1.000 euros.

Cette famille est obligée de faire appel au CPAS pour se nourrir, pour ses frais de médicaments, ... ce n'est malheureusement pas la seule.

La problématique du logement c'est aussi l'Habitat permanent en camping.

Il faut savoir que dans nos régions rurales, une part importante des plus pauvres se loge dans les campings et dans les parcs résidentiels.

Et quant bien même un logement serait trouvé, des problèmes d'insalubrité, d'insonorisation, de sécurité et de nuisances diverses avec le voisinage peuvent apparaître.

La problématique du logement est un facteur clé de l'exclusion sociale et de la paupérisation de nos concitoyens.

Le non respect du droit au logement dont je parlais plus haut a des conséquences sur l'individu: sa santé peut se détériorer, les rapports familiaux deviennent difficiles, la structure familiale peut éclater, le maintien ou la recherche d'un emploi peut être fragilisé, les enfants risquent de ne plus être scolarisés normalement, les projets d'avenir se trouvent être mis en péril, l'individu peut perdre sa dignité et aller jusqu'à commettre des actes répréhensibles. Nombre de ces personnes n'osent, en effet, pas faire le pas vers des organismes comme le CPAS ou autres pour demander une aide tant morale que financière ... ou tout simplement pour un conseil.

C'est pourquoi, en mes qualités de Député permanent aux Affaires sociales, de Président de l'Agence Immobilière Sociale du Sud Luxembourg et de Vice-Président de l'Agence Immobilière du Nord Luxembourg, j'ai souhaité organiser, en compagnie de responsables du secteur, deux matinées d'étude sur ce thème.

Un état des lieux en matière de logements en province de Luxembourg va tout d'abord vous être présenté.

Plusieurs orateurs prendront ensuite la parole sur différents thèmes comme les logements sociaux, la place du CPAS dans cette problématique, le logement de la personne âgée ou à mobilité réduite, la particularité du logement dans les régions rurales, etc.

Ensuite, des réflexions seront menées afin de tenter d'apporter diverses solutions et vous aurez bien entendu l'occasion de poser toutes les questions que vous souhaitez, en fin de matinée.

En ce qui concerne la Province de Luxembourg et plus précisément mon Département, nous apportons, à notre niveau et selon nos moyens, des aides en faveur du logement. C'est notamment le cas via les deux Agences Immobilières Sociales (AIS), une au Nord et une au Sud, qui facilitent l'accès au logement des personnes plus défavorisées.

La Province octroie notamment des primes pour les propriétaires qui mettent des logements en location via les AIS.

Le but de cette prime est d'encourager les propriétaires à confier leur logement à une AIS mais aussi de favoriser l'amélioration du cadre de vie des locataires.

Mais je n'en dirai pas plus car Monsieur Frédéric NOEL nous entretiendra plus en détails de l'AIS du Sud de notre province.

J'ajouterai simplement qu'une volonté existe dans le chef de la Province et de quelques communes de créer une 3^e AIS sur le centre de la Province mais nous n'en sommes encore qu'aux premières discussions.

Enfin, des prêts complémentaires à l'achat, à la construction et des prêts à l'amélioration de logement sont également octroyés par la Province, sous certaines conditions, à tous les habitants domiciliés dans notre province.

Voilà, en quelques mots, ce que je souhaitais vous dire pour introduire cette matinée de réflexion sur le logement.

Quant à moi, je vous retrouve vers 12h30 pour vous proposer une conclusion des débats.

D'ici là, je vous souhaite une bonne matinée que j'espère fructueuse.

Bon travail.

A tout à l'heure.

Jean-Marie CARRIER
Député permanent